

JOURNAL



OFFICIEL

de la

République Démocratique du Congo

Cabinet du Président de la République

Kinshasa - 15 février 2006

SOMMAIRE

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

02 février 2006 - Décret n° 06/003 portant approbation du contrat de partage de production conclu entre la République Démocratique du Congo et l'association Surestream Petroleum Ltd & la Congolaise des Hydrocarbures, sur le bloc Ndunda du bassin côtier de la République Démocratique du Congo, col. 3.

02 février 2006 - Décret n° 06/004 portant approbation du contrat de partage de production conclu entre la République Démocratique du Congo et l'association Surestream Petroleum Ltd & la Congolaise des Hydrocarbures, sur les blocs Yema et Matamba-Makanzi du bassin côtier de la République Démocratique du Congo, col. 4.

L'Autorité de Régulation de la Poste et des Télécommunications du Congo

27 janvier 2006 - Décision n° 001/ARPTC/CLG/2006 du collège de l'Autorité de Régulation de la Poste et des Télécommunications du Congo attribuant des ressources en numérotation à la société OASIS sprl, col. 4.

28 octobre 2005 - Décision n° 011/ARPTC/2005 du collège de l'Autorité de Régulation de la Poste et des Télécommunications du Congo attribuant des ressources en numérotation à la société SAIT. (numéros non géographiques), col. 5.

GOUVERNEMENT

Ministère de la Défense Nationale, Démobilisation et Anciens Combattants.

06 juin 2005 - Arrêté ministériel n° 0001 portant nomination des membres du cabinet du Ministre de la Défense Nationale, Démobilisation et Anciens Combattants, col. 7.

29 juin 2005 - Arrêté ministériel n° 0002/2005 portant mise en détachement d'un Officier supérieur des Forces Armées de la République Démocratique du Congo, col. 9.

29 juin 2005 - Arrêté ministériel n° 0003/2005 portant mise en détachement d'un Officier supérieur des Forces Armées de la République Démocratique du Congo, col. 9.

19 juillet 2005 - Arrêté ministériel n° 0004 portant démobilisation des militaires blessés de guerre, col. 10.

19 juillet 2005 - Arrêté ministériel n° 0005 portant affectation des Commandants Régions militaires et de leurs adjoints, col. 12.

27 juillet 2005 - Arrêté ministériel n° MDNDAC/CAB/0006/2005 portant démobilisation des militaires blessés de guerre, col. 15.

08 août 2005 - Arrêté ministériel n° MDNDAC/CAB/0007/2005 portant création de la commission technique chargée d'élaboration des prévisions budgétaires du Ministre de la Défense Nationale, démobilisation et anciens combattants pour l'exercice 2006, col. 16.

16 août 2005 - Arrêté ministériel n° MDNDAC/CAB/0008/2005 portant mise en détachement d'un Officier supérieur des forces armées de la République Démocratique du Congo, col. 18.

16 août 2005 - Arrêté ministériel n° MDNDAC/CAB/0009/2005 portant mise en détachement d'un Officier supérieur des Forces Armées de la République Démocratique du Congo, col. 18.

16 août 2005 - Arrêté d'organisation judiciaire n° MDNDAC/CAB/0010/2005 portant affectation d'un Magistrat militaire, col. 19.

26 septembre 2005 - Arrêté ministériel n° MDNDAC/CAB/0011/2005 portant mise en détachement d'un Officier supérieur des Forces Armées de la République Démocratique du Congo, col. 20.

29 septembre 2005 - Arrêté ministériel n° MDNDAC/CAB/0012/2005 portant libération conditionnelle des condamnés relevant des juridictions militaires, col. 20.

16 août 2005 - Arrêté ministériel n° MDNDAC/CAB/0013/2005 modifiant et complétant l'Arrêté ministériel n° 001 du 6 juin 2005 portant nomination des membres du cabinet du Ministre de la Défense Nationale, Mobilisation et Anciens Combattants, col. 24.

Ministère de la Justice et Garde des Sceaux.

21 juin 2003 - Arrêté ministériel n° 453/CAB/MIN/J&GS/2003 accordant la personnalité juridique à l'association sans but lucratif confessionnelle dénommée « Eglise Evangélique Salem Universelle » en sigle « E.E.S.U », col. 25.

31 décembre 2005 - Arrêté ministériel n° 944/CAB/MIN/J/2005 accordant la personnalité juridique à l'association sans but lucratif non confessionnelle dénommée « Groupe d'Encadrement pour le Développement Rural » en sigle « GEDER a.s.b.l. », col. 26.

31 décembre 2005 - Arrêté ministériel n° 976/CAB/MIN/J/2005 accordant la personnalité juridique à l'association sans but lucratif confessionnelle dénommée « Eglise Christ Pain de Vie », col. 28.

Ministère du Développement Rural.

29 novembre 2005 - Arrêté ministériel n° 030/CAB/MIN/IDE/01/05 modifiant et complétant l'Arrêté ministériel n° 007/CAB/MINIDER/01/04 du 1^{er} octobre 2004 qui modifie et complète l'Arrêté ministériel n° 006/CAB/MINIDER/01/04 du 10 septembre 2004 portant nomination des membres du cabinet du Ministre du Développement Rural, col. 29.

06 décembre 2005 - Arrêté ministériel n° 032/CAB/MIN/IDE/01/05 portant création de la Commission chargée de la finalisation du programme de Création d'Emplois Ruraux et Péri-Urbains Déce en République Démocratique du Congo, en sigle CERPUDEC-RE, col. 29.

COURS ET TRIBUNAUX

ACTES DE PROCEDURE

Ville de Kinshasa

RCA 20647/18.126 - A venir simple

1. Madame Losambe Efoto
2. Monsieur Kabongo Kamwandu
3. Monsieur Kabongo Misiku, col. 31.

R.P.A 956 - Signification du jugement

1. Landu
2. Lutonadio Nzimbu, col. 32.

RC 14.483 - Assignation en licitation à domicile inconnu

1. Monsieur Baziani et Crts, col. 34.

R.P 18.372/I - Citation direct par missive et à domicile inconnu

1. Monsieur Paul Lutgen
2. La société Seapoint, col. 35.

R.C.A. 23.093 - Signification par extrait d'un arrêt par défaut

1. La société SOCAM sprl
2. La société SNCP
3. Conservateur des titres immobiliers, col. 37.

RC 12.555 - Acte de notification d'un jugement supplétif

1. Madame Marie Ntumba Mbuyi, col. 39.

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

Décret n° 06/003 du 02 février 2006 portant approbation du contrat de partage de production conclu entre la République Démocratique du Congo et l'association Surestream Petroleum Ltd & la Congolaise des Hydrocarbures, sur le bloc Ndunda du bassin côtier de la République Démocratique du Congo

Le Président de la République ;

Vu la Constitution de la Transition, spécialement en ses articles 71 et 203 ;

Vu, telle que modifiée et complétée à ce jour, l'Ordonnance-Loi n° 81-013 du 02 avril 1981 portant législation générale sur les mines et les hydrocarbures, spécialement en son article 79 ;

Vu telle que modifiée et complétée à ce jour, la Loi n° 04/015 du 16 juillet 2004 fixant la nomenclature des actes générateurs des recettes administratives, judiciaires, domaniales et de participations ainsi que leurs modalités de perception ;

Vu le contrat de partage de production conclu le 16 novembre 2005 entre la République Démocratique du Congo et l'association Surestream Petroleum Ltd & la Congolaise des Hydrocarbures sur le bloc Ndunda du bassin côtier de la République Démocratique du Congo.

Sur proposition du Ministre de l'Energie ;

DECRETE

Article 1^{er} :

Est approuvé le contrat de partage de production ci-annexé, conclu le 16 novembre 2005 entre la République Démocratique du Congo et l'association Surestream Petroleum Ltd & la Congolaise des Hydrocarbures sur le bloc Ndunda du bassin côtier de la République Démocratique du Congo.

Article :

Sont abrogées toutes les dispositions antérieures contraires au présent Décret.

Article 3 :

Les Ministres ayant dans leurs attributions l'Energie et les Finances sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent Décret qui entre en vigueur à la date de sa signature.

Fait à Kinshasa, le 02 février 2006

Joseph Kabila

Décret n° 06/004 du 02 février 2006 portant approbation du contrat de partage de production conclu entre la République Démocratique du Congo et l'association Surestream Petroleum Ltd & la Congolaise des Hydrocarbures, sur les blocs Yema et Matamba-Makanzi du bassin côtier de la République Démocratique du Congo

Le Président de la République ;

Vu la Constitution de la Transition, spécialement en ses articles 71 et 203 ;

Vu, telle que modifiée et complétée à ce jour, l'Ordonnance-Loi n° 81-013 du 02 avril 1981 portant législation générale sur les mines et les hydrocarbures, spécialement en son article 79 ;

Vu telle que modifiée et complétée à ce jour, la Loi n° 04/015 du 16 juillet 2004 fixant la nomenclature des actes générateurs des recettes administratives, judiciaires, domaniales et de participations ainsi que leur modalité de perception ;

Vu le contrat de partage de production conclu le 16 novembre 2005 entre la République Démocratique du Congo et l'association Surestream Petroleum Ltd & la Congolaise des Hydrocarbures sur les blocs Yema et Matamba-Makanzi du bassin côtier de la République Démocratique du Congo.

Sur proposition du Ministre de l'Energie ;

DECRETE

Article 1^{er} :

Est approuvé le contrat de partage de production conclu le 16 novembre 2005 entre la République Démocratique du Congo et l'association Surestream Petroleum Ltd & la Congolaise des Hydrocarbures sur les blocs Yema et Matamba-Makanzi du bassin côtier de la République Démocratique du Congo.

Article :

Sont abrogées toutes les dispositions antérieures contraires au présent Décret.

Article 3 :

Les Ministres ayant dans leurs attributions l'Energie et les Finances sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent Décret qui entre en vigueur à la date de sa signature.

Fait à Kinshasa, le 02 février 2006

Joseph Kabila

*L'Autorité de Régulation de la Poste et des Télécommunications
Congo*

Décision n° 001/ARPTC/CLG/2006 du Collège de Régulation de la Poste et des Télécommunications prise le 27 janvier 2006 attribuant des ressources de numérotation à la société OASIS sprl.

*L'Autorité de Régulation de la Poste et des Télécommunications
Congo*

Vu la Loi-cadre n° 013/2002 du 16 octobre 2002 portant sur les Télécommunications en République Démocratique du Congo, notamment son article 8-f ;

Vu la Loi n° 014/2002 du 16 octobre 2002 portant sur l'Autorité de Régulation de la Poste et des Télécommunications en République Démocratique du Congo, notamment en son article 3-h

Vu les Décrets n° 05/095 du 14 septembre 2005 et n° 06/095 du 16 novembre 2005 portant respectivement nomination du Président de l'Autorité de Régulation de la Poste et des Télécommunications